

FAQ – Foire aux questions

Je dois prendre RDV avec une autre personne.

- ⇒ REZO MOBICOOP est un dispositif d'autostop. Il n'y a pas de prise de RDV. C'est spontané. Lorsque j'ai envie de me déplacer je vais à un arrêt avec ma fiche destination ou je lance l'application. Je visualise alors les autostoppeurs et conducteurs à proximité. En tant que conducteur, je peux proposer à quelqu'un de le prendre.
- ⇒ C'est un système flexible qui permet pour le passager d'aller sans préparation dans un autre lieu à tout moment de la journée. Le conducteur quant à lui prend des autostoppeurs lors de ses trajets, sans avoir à faire de détours.

Rezo Mobicoop c'est Payant.

L'inscription est gratuite. L'utilisation est gratuite. Dans le cas d'un trajet long et/ou régulier, le conducteur peut demander un dédommagement à hauteur de 0,05 cts €/km (50cts €/10 km, coût de participation aux frais de carburant).

Je risque d'attendre longtemps.

- ⇒ Les arrêts sont placés sur des **axes passants** afin de garantir la prise en charge.
- ⇒ Les arrêts sont **sécurisés** : le piéton peut attendre sereinement et un véhicule peut s'arrêter sans gêner la circulation.
- ⇒ Afin d'améliorer la prise en charge, il est essentiel d'utiliser la **fiche destination** que l'on trouve dans le kit de mobilité et que l'on peut créer sur notre site internet.
- ⇒ Le **temps d'attente** (avec fiche destination) moyen s'élève à **6 minutes**.

C'est dangereux, je ne sais pas qui je vais rencontrer.

- ⇒ Le but de notre dispositif est de créer une **communauté d'usagers** (passagers et conducteurs) reconnaissables grâce à des éléments distinctifs (carte de membre, fiche destination, macaron).
- ⇒ Chaque membre du réseau s'engage au travers d'une charte et fournit sa pièce d'identité.
- ⇒ Il n'est pas obligatoire de monter dans un véhicule ni de prendre un autostoppeur.
- ⇒ A chaque rencontre, chacun peut demander la carte de membre.
- ⇒ Sur l'application, je peux visualiser le profil de la personne.

En cas d'accident, suis-je responsable ?

Lors de l'inscription au dispositif Rezo Mobicoop, il est conseillé au conducteur de vérifier auprès de son assurance qu'il est bien assuré pour les trajets en covoiturage.

J'ai un enfant mineur, je peux l'inscrire.

- ⇒ Toute personne peut inscrire son enfant dès 16 ans. Il suffit que le responsable légal remplisse une autorisation parentale et fournisse une copie de sa pièce d'identité et de celle du mineur. Un enfant de moins de 16 ans ne peut pas utiliser le dispositif.
- ⇒ Une personne qui souhaiterait utiliser le dispositif avec son enfant de moins de 16 ans peut mais sous son entière responsabilité.

